



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 018-211801790-20230708-2023\_017-DE



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n° 2023-017

L'an deux mil vingt-trois, le huit juillet à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de la convocation : 29 juin 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absents excusés: Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS  
Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Nathalie RIOU  
Patricia MARTINS qui donne pouvoir à Céline HENG  
Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

**OBJET** : Convention délégation maîtrise d'ouvrage CCTHB pour le projet de création de réseau d'eaux pluviales rue de la Marge à Pigny

Le Maire indique que la commune de Pigny engage des travaux de valorisation de la route de la Mairie jusqu'à la rue de la marge en procédant à l'enfouissement des lignes électriques aériennes et la réfection du tapis de route et la création d'un réseau d'eaux pluviales rue de la marge.

Au préalable, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CCTHB) envisage dans son programme de renouvellement des canalisations 2023, le remplacement des tuyaux d'eau potable rue de la mairie et rue de la marge à Pigny. Il est aussi prévu dans ce projet l'extension du réseau d'assainissement rue de la marge.

Dans un souci de cohérences et d'optimisation des investissements publics, la communauté de communes intégrera la création du réseau d'eaux pluviales et la pose de fourreau pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécom concomitamment à l'extension du réseau d'eaux usées rue de la marge à Pigny. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCTHB.

La CCTHB s'engage à assurer les missions de maîtrise d'ouvrage (gestion administrative, technique et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux). La commune de Pigny s'engage à financer la part des travaux lui incombant.

Le coût estimatif des travaux de réseau d'eaux pluviales et de fourreaux (toutes parties confondues) qui revient à la commune de Pigny est estimé à **47 789.00 € HT**.

La CCTHB prend en charge l'intégralité de la publication et de la maîtrise d'œuvre.

Un avenant sera nécessaire pour acter le montant définitif des travaux.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

à l'unanimité, la convention de  
ID : 018-211801790-20230708-2023\_017-DE

Berger  
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Terres du Haut Berry relative au projet de création de réseau d'eau pluviales rue de la Marge à Pigny et autorise le Maire à signer la convention, toutes les pièces y afférentes et à imputer les sommes au budget.

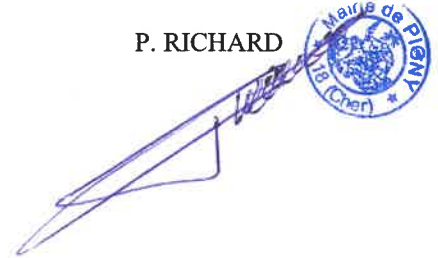

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 11/07/23